

BAREME D'HONORAIRES

Honoraires dans le cadre d'une LOCATION

Le montant des honoraires correspond à un pourcentage du loyer annuel hors taxes et hors charges tel que défini ci-après, et dont la charge est répartie entre le bailleur et le preneur, le tout selon les termes du mandat propre à chaque bien.

Il pourra être révisé en cas de modification de l'assiette de calcul notamment dans le cadre d'éventuelles franchises, remises commerciales ou accompagnement de services.

Il est majoré de la TVA et/ou de la taxe applicable au taux en vigueur.

Cette rémunération sera payable le jour de la signature du bail.

Honoraires dans le cadre d'une location : 30 % Hors taxes du loyer annuel Hors Taxes Hors charges

Honoraires dans le cadre d'une VENTE

Le montant des honoraires correspond à un pourcentage du prix de vente hors droits ou hors taxes tel que défini ci-après, et dont la charge est répartie entre le vendeur et l'acquéreur, le tout selon les termes du mandat propre à chaque bien.

Il pourra être révisé en cas de modification de l'assiette de calcul notamment dans le cadre d'éventuelles remises commerciales ou accompagnement de services.

Il est majoré de la TVA et/ou de la taxe applicable au taux en vigueur.

Cette rémunération sera payable le jour de la signature de l'acte authentique, sauf disposition particulière du mandat.

Honoraires dans le cadre d'une vente : 5 % Hors Taxes du prix de vente Hors Droits et Hors Taxes